

Validation des Acquis de l'Expérience dans l'enseignement supérieur Témoignages et procédures

Workshop organisé par le chapitre français éducation

5 avril 2005 à l'Université Pierre et Marie Curie, Paris,
sous la responsabilité de Véronique Perdereau, Professeur des Universités,
présidente du chapitre français IEEE Education,

organisé par

Jean-Marie Dilhac, INSA, Professeur des Universités, senior member IEEE
et Jean Renaud, ENSGSI, Maître de Conférences, member IEEE

en collaboration avec France Uebersfeld, Paris VI,
responsable de la cellule Validation des acquis de l'expérience
et Véronique Paquet, Maître de Conférences,
responsable de la formation continue à l'INSA de Toulouse

Ce workshop avait pour objectif d'informer les responsables de formation continue, les directeurs d'écoles ou de départements de l'enseignement supérieur, les enseignants chercheurs ou d'autres personnels concernés par la loi de 2002 sur la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Devant une assemblée d'une vingtaine de personnes, France Uebersfeld (France.Uebersfeld@upmc.fr) présenta les textes en vigueur sur la VAE et les changements d'orientation par rapport à la validation professionnelle (VAP), ainsi que les modalités pratiques. Puis, Véronique Paquet (fc@insa-toulouse.fr) présenta un exemple de mutualisation des moyens entre établissements, pour une mise en place de la VAE dans la Région Midi-Pyrénées : le Centre Régional Inter écoles de Validation des Acquis - CRIVA (<http://www.criiva.org>).

Ces présentations ont permis un échange instructif, et en particulier de soulever un certain nombre de questions comme : la VAE et les ECTS, le rôle de l'enseignant-chercheur lié à son statut, la composition du jury et les modalités de délivrance de diplômes, la durée de validation des acquis, le rôle et le contrôle de la CTI dans le cadre du diplôme d'ingénieur... Autant de questions à traiter lors de prochains workshops !

Pour clore, Arnauld Ménager présenta son expérience d'obtention d'un DESS à l'Université Pierre et Marie Curie par la voie de la VAE.